

## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom COMpte-REndu DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2021

Le 14 décembre 2021 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : MM et MMES Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Florian PARRA, Florence PAYS, Loïc MORTHON, Stéphanie BURIAS, Florian DE OLIVEIRA et Patrick MARCADIÉ.

Absents excusés : MMES Anne-Laure CIBERT, Muriel DELAGE et Isabelle FAVIER et M. Sébastien MONTALBAN.

Absent : M. Anthony FAVIER

Pouvoir : Mme Anne-Laure CIBERT à Mme Astrid ZANUTTO

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 novembre 2021 :

Le compte-rendu de la réunion du 02 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Festivités	08/11/2021	Arrêté n° 71/2021 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson pour le repas beaujolais de l'Association VLL, le 19 novembre 2021.
Devis	09/11/2021	Signature d'un devis pour l'achat de 3 médailles communales pour un montant de 218,40 € TTC.
Personnel	10/11/2021	Arrêté n° 72/2021 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Marina EBELY du 04 au 14 novembre 2021.
Personnel	10/11/2021	Inscription à une formation habilitation électrique des 2 agents techniques.
Personnel	10/11/2021	Arrêtés n°73/2021 à 80/2021 portant attribution du Complément Indemnitaire Annuel - CIA à tous les agents municipaux.

Devis	16/11/2021	Signature lors du congrès des maires à Paris de plusieurs devis : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de balconnières sur rambarde et leurs fixations pour un montant de 1 368 € HT</li> <li>- Achat d'un baby-foot extérieur d'un montant de 1 150 € HT</li> <li>- Achat d'un lot de 25 barrières d'un montant de 2 390 € HT</li> <li>- Achat de jeux pour la cour de l'école (cabane, jeu ressort, bascule pour un montant de 5 052 € HT</li> </ul>
Travaux	19/11/2021	Arrêté n° 81/2021 portant restriction de la circulation rue des Michaux et Route des Bravards à compter du 22 novembre 2021 et pour une durée d'une semaine pour les travaux de réfection de voirie.
Festivités	22/11/2021	Arrêté n° 82/2021 portant règlementation de la circulation place Paul Liobat et place de l'Eglise pour le marché de Noël.
CCAS	24/11/2021	Annulation du gouter du CCAS en raison des conditions sanitaires.
Travaux	26/11/2021	Arrêté n° 83/2021 portant prolongation des restrictions de la circulation rue des Michaux et Route des Bravards à compter du 22 novembre 2021 et pour une durée d'une semaine pour les travaux de réfection de voirie.
Personnel	30/11/2021	Arrêté n° 84/2021 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Nathalie RODDIER du 30 novembre au 03 décembre 2021.
Sport	10/12/2021	Arrêté n° 85/2021 rendant le terrain de football impraticable les 11 et 12 décembre 2021 en raison des conditions climatiques.
Personnel	10/12/2021	Arrêté n° 86/2021 de mise en Autorisation Spéciale d'Absence de Mme Aurélie TOUNISSOU du 09 au 17 décembre 2021.
Personnel	10/11/2021	Choix de l'agent pour le Contrat PEC.
Devis	10/11/2021	Signature du devis de remplacement de la centrale d'alarme incendie à l'église pour un montant de 243,60 €.

Mme Laurence SOULERAS fait un point sur le congrès des Maires et explique que beaucoup de stands ne concerne pas les petites Commune. Elle propose de réfléchir, tout au long de l'année, aux besoins futurs de la Commune pour pouvoir prévoir d'éventuels achats lors du prochain congrès.

Mme Astrid ZANUTTO demande quel était le problème d'alarme à l'Eglise.

M. Le Maire lui répond qu'il s'agissait d'un problème technique sur la centrale d'alarme.

## **II-1°) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 pour le budget Commune et le budget Assainissement**

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2022 la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021 :

- ▶ A savoir pour le budget Commune :
 

- Chapitre 20 :	6 237 € le quart soit :	1 559 €
- Chapitre 21 :	78 000 € le quart soit :	19 500 €
- Chapitre 23 :	311 889 € le quart soit :	77 972 €
  
- ▶ A savoir pour le budget Assainissement :
 

- Chapitre 20 :	4 806 € le quart soit :	1 201 €
- Chapitre 23 :	184 556 € le quart soit :	46 139 €

Monsieur le Maire indique que les dernières dépenses d'investissement pour l'année 2021 devaient être mandatés au plus tard le 10 décembre. Et que les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 devront s'arrêter le 07 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la prise en charge de ces dépenses.

## II-2°) Travaux de nettoyage et de busage d'un fossé à la Potence.

Monsieur le Maire rappelle qu'un rendez-vous avec les administrés concernés a eu lieu avec la présence de Monsieur Bernard GOLFIER.

Ce fossé situé à la Potence est un fossé communal qui n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années. Un curage sur 110 ml est nécessaire. Une partie sera busée.

M. Bernard GOLFIER indique qu'il a vu un des riverains ce jour, et que les buses sont arrivées. Une permission de passage devra être faite auprès d'un des administrés voisins. L'aide d'un agent technique pendant une demi-journée sera nécessaire.

M. Patrick MARCADIE demande si le montant du devis est raisonnable par rapport à d'autres entreprises.

M. Bernard GOLFIER indique que des tarifs ont été demandés ailleurs et que l'entreprise JDS Multi Services, qui est située sur la Commune, est tout à fait compétitive.

M. Florian PARRA rejoint l'avis de M. Bernard GOLFIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve de devis et autorise ces travaux.

## III-1°) Devis Edumoov pour l'école de Limons :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Astrid ZANUTTO.

Cette dernière explique qu'une demande a été faite par les enseignantes de Limons pour un abonnement à EDUMOOV, application qui permet de remplir les livrets périodiques et les carnets de compétences. Les tarifs sont les suivants :

Licence pour 1 an :	35,10 €
Licence pour 2 ans :	70,20 €
Licence pour 4 ans :	105,30 €

Le choix de partir sur 4 ans est plus avantageux car une année est offerte.

Mme Laurence SOULERAS apprécie que cette demande soit examinée en conseil municipal.  
M. le Maire et Mme Florence PAYS trouvent qu'environ 25 € par an sur 4 ans est un tarif raisonnable.  
M. Patrick MARCADIÉ demande qui gère ce logiciel.  
Mme Astrid ZANUTTO lui répond que les enseignantes s'occupent de tout.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, choisit d'adhérer à EDUMOOV pour une durée de 4 ans et pour un montant de 105.30 €.

#### **II-4°) Tarifs de location de la salle des fêtes et des barnums :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'examiner les tarifs des locations de la salle des fêtes, des barnums et des tables et bancs.

M. le Maire souligne que la question de maintenir le paiement du chauffage selon la consommation c'était posée.

Mme Laurence SOULERAS explique que le maintien de cette participation financière incite les locataires à faire attention à leur consommation.

M. Bernard GOLFIER souligne que dernièrement une consommation de plus de 80€ a été facturée.

M. Loïc MORTON propose l'achat de pichets.

M. le Maire indique que plusieurs associations ont fait des demandes de matériel, dont les pichets.

Il propose de faire un état des lieux de ce qui manque.

Mme Laurence SOULERAS propose de mettre en place un cahier de liaison qui permettrait aux utilisateurs de faire part de leurs souhaits en matériel, et qu'un achat serait envisager dans la limite du raisonnable.

M. Bernard GOLFIER fait remonter la remarque que le four n'est pas très pratique.

Mme Laurence SOULERAS demande depuis quand il est utilisé. Il lui est répondu qu'il est dans la salle depuis sa construction.

M. Loïc MORTON propose l'achat d'un piano d'occasion.

M. le Maire indique que des demandes de devis seront faites.

Mme Laurence SOULERAS propose de ne pas augmenter les tarifs de location pour les limonais.

M. Patrick MARCADIÉ propose d'augmenter un peu les tarifs pour acheter du matériel.

M. Loïc MORTON préfère acheter d'abord et augmenter ensuite en fonction de l'investissement réalisé.

M. le Maire propose de ne pas modifier les tarifs pour l'instant et demande au Président du Comité de fêtes de faire un point avec les associations sur leurs besoins lors d'une prochaine réunion.

Après avoir entendu la lecture des tarifs en vigueur, les membres du conseil municipal, présents et représentés décident de ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes et du matériel communal.

#### **III-1°) PLUi débat sur le PADD – Projets d'Aménagement et de Développement Durable :**

Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement et de développement durable du futur PLUi doit être examiné par le Conseil Municipal.

Il propose d'envoyer à chaque élu la présentation et de débattre des éventuelles remarques lors de la réunion du conseil municipal de janvier 2022.

Il précise que la protection des rez de chaussés des commerces doit faire partie de ce PADD.

M. Bernard GOLFIER explique que c'est le cas sur la Commune de Puy-Guillaume.

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

Il indique que les demandes formulées par la Commune concernant le zonage ont toutes été acceptées.

### III-2°) Délibération sur la durée du temps de travail dans la fonction publique territoriale :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération concernant la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail, même si la commune n'est pas concernée car aucune mesure dérogatoire n'était mise en place.

Il indique qu'un Maire qui avait refusé la suppression de ces régimes s'est vu retirer ses délégations.

M. Patrick MARCADIÉ demande quel est le nombre d'heures obligatoires.

M. le Maire lui répond 1 607 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette durée de temps de travail.

### III-3°) Information sur le CRTE Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique pour le projet de DETR 2022 :

Monsieur le Maire explique que les demandes de DETR devront au préalable faire l'objet d'une inscription en annexe du CRTE de la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Pour l'année 2022 le projet de maison des associations a été proposé avec comme orientation stratégique : favoriser une offre culturelle et sportive mutualisée et de proximité.

Il explique que lors de la conférence des maires du 18 novembre, l'information a été donnée concernant l'obligation de remplir une fiche action pour les futurs projet soumis à la DETR de 2022. Sans inscription au CRTE de la Communauté de Communes, la subvention DETR risque de ne pas être acceptée. Le délai pour remplir la fiche était seulement d'une semaine, ce qui ne permettait pas le passage en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que concernant le projet de maison des associations, 3 cabinets d'architectes ont été sollicités pour l'obtention de devis concernant la maîtrise d'œuvre.

Dès réception des réponses, la Commission d'Appel d'Offre se réunira pour choisir l'architecte retenu.

### V-1° Rapport des Commissions :

#### Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS souhaite intervenir sur la demande des institutrices concernant un report du budget 2021 non utilisé sur 2022 pour aider au financement d'une sortie scolaire au PAL.

Mme Laurence SOULERAS souligne qu'un report est difficile,

M. le Maire rejoint sa réflexion.

Mme Laurence SOULERAS et M. Loïc MORTHON proposent qu'une nouvelle demande soit faite à l'Association des Parents d'Elèves.

Mme Laurence SOULERAS propose d'allouer une dotation exceptionnelle.

M. le Maire rappelle qu'une subvention exceptionnelle avait été donnée à l'école de Luzillat en 2020 pour financer une sortie scolaire.

Il indique que la subvention serait versée à la coopérative scolaire.

Il explique qu'il reste environ 500 € sur le budget 2021 pour l'école.

Mme Laurence SOULERAS propose de prévoir sur le budget 2022 une subvention exceptionnelle de 500 €.

M. le Maire demande de voir s'il est envisageable de demander une petite participation financière aux familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le versement en 2022 d'une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider au financement de cette sortie scolaire au PAL.

Madame Laurence SOULERAS souhaite revenir sur la rencontre avec Mme Madeleine MICHLOWICS lors du déplacement au congrès des Maires.

M. le Maire souligne que c'est une dame incroyable et que leur rencontre a été enrichissante, même si Limons n'a pas beaucoup été évoqué.

Mme Laurence SOULERAS demande si sa venue pour les vœux du Maire est toujours prévue.

M. le Maire lui répond qu'au vu de la situation sanitaire les vœux du Maire risquent de ne pas avoir lieu une fois de plus.

#### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

#### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique des demandes de devis sont en cours concernant le nettoyage du cours d'eau à Port de Ris.

Il demande également où le baby-foot doit être installé, vers le parking Jules BARRAUD ?

M. le Maire lui répond qu'il sera mis au parc de jeux.

Mme Laurence SOULERAS fait remarquer que s'il est trop visible il risque d'être dégradé et que le parc de jeu est une zone sécurisée, que les jeunes s'y regroupent régulièrement.

Mme Astrid ZANUTTO propose de demander aux jeunes.

M. Bernard GOLFIER demande si une protection devra être fabriquée.

Mme Laurence SOULERAS répond que ce baby-foot est fait pour être placé à l'extérieur et pour résister aux intempéries.

Monsieur Bernard GOLFIER fait part d'une demande qu'il a reçue pour déplacer le panneau 30 km/h de qui se trouve au niveau de l'intersection de la rue des Vignères et de la rue des Pertoux et le mettre au niveau de la Place de l'Eglise.

La demande sera examinée.

#### Commission Fêtes, Sport et Associations :

La Commission ne s'est par réunie.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA et M. Loïc MORTHON tiennent cependant à remercier tous les participants, exposants et associations, lors du marché de Noël

Monsieur Loïc MORTHON fait part du contentement des associations présentes.

Quelques améliorations seront faites l'année prochaine.

Le bilan n'est pas encore terminé mais un bon bénéfice devrait se dégager.

Mme Laurence SOULEAS rappelle qu'une demande de DALD a été faite auprès du Département pour les frais qui ont été engagés par la Commune.

Monsieur le Maire indique que les dépenses faites cette année ne se referont pas l'année prochaine. Pour la 1<sup>ère</sup> fois il y avait des investissements à faire.

#### Commissions intercommunales :

Monsieur le Maire explique que le dernier conseil communautaire s'est tenu à Limons le 07 décembre avec en prélude une intervention de la gendarmerie nationale.

Madame Laurence SOULERAS indique que, pour des raisons professionnelles, elle n'a pas pu se rendre à la dernière réunion de l'EPF-Smaf à laquelle elle avait été conviée. Elle en a informé son suppléant.

#### IV-2°) Communications du Maire :

##### Marché de Noël :

Monsieur le Maire se félicite de la belle réussite du 1<sup>er</sup> marché de Noël qui a accueilli entre 400 et 500 personnes (selon l'application de contrôle du pass sanitaire). La météo n'était pas au beau fixe mais les exposants ont bien vendu.

M. Patrick MARCADIÉ s'étonne qu'il n'y ait pas plus de recette.

M. Loïc MORTHON lui explique que sur les 500 personnes qui sont passées dans le marché, toutes n'ont pas consommé.

Mme Laurence SOULERAS précise que le prix des boissons et de la restauration sur place ne sont pas très élevés et donc les recettes pas très élevées non plus.

M. Loïc MORTHON souligne qu'il n'y avait pas assez de bière et qu'il faudra en prévoir davantage l'année prochaine.

M. Patrick MARCADIÉ demande si aucun cluster de CODIV 19 ne s'est déclaré après le marché. Une réponse négative lui est donnée.

##### Contrat PEC :

Monsieur le Maire explique que suite à la parution de l'offre d'emploi et à la réception des candidatures, des entretiens ont eu lieu en présence de Monsieur Bernard GOLFIER.

3 candidats sont sortis du lot et c'est Monsieur Kyllian RAMILLIEN qui a été choisi, il semble correspondre au mieux au profil recherché. Il a 19 ans et habite Maringues. Il a également été conseillé par d'autres élus.

Concernant la délibération de création du poste et suite à une erreur de la Mission Locale, il convient de modifier la durée du contrat qui sera de 9 mois renouvelable une fois et non de 12 mois.

Monsieur le Maire explique que sur un contrat de 9 mois il est plus difficile de faire une annualisation. Le contrat ne sera donc pas annualisé. Pour rappel l'agent effectuera 30 heures hebdomadaires.

Monsieur Kyllian RAMILLIEN débute le 15 décembre 2021.

##### Compte Epargne Temps :

Monsieur le Maire explique qu'un avis défavorable du comité technique du centre de gestion a été donné concernant le compte épargne temps CET.

En effet les représentants encouragent la possibilité de monétiser les jours cumulés.

Une nouvelle délibération sera prise en janvier.

##### Aménagement Jonchère :

Monsieur le Maire explique que la convention concernant le groupement de commande a été signée avec le Conseil Départemental. Les travaux doivent débuter en mars 2022.

#### Port de Ris :

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu un mail d'un administré du hameau qui se plaint de la vitesse excessive des véhicules et du passage de camions non autorisés sur cet axe. Une pétition devrait être faite ainsi qu'un courrier recommandé.

Monsieur le Maire explique que concernant certains PL, il a déjà contacté une société pour rappeler que cette route est interdite au plus de 19 tonnes, sauf desserte.

Il précise que tant que les travaux d'assainissement ne seront pas faits, l'aménagement de cette voie n'est pas possible.

M. Patrick MARCADIÉ propose de voir avec le Conseil Départemental en charge de cet axe.

Mme Florence PAYS explique qu'il n'y a pas qu'à Port de Ris que des incivilités routières sont constatées, dans le bourg et notamment devant sont habitation, beaucoup de véhicules sont en excès de vitesse.

M. le Maire précise que les travaux de sécurisation se font au fur et à mesure.

M. Loïc MORTHON propose également de voir avec le Département mais qu'aucun aménagement de la part de la Commune ne pourra être fait avant les travaux d'assainissement.

#### Boulangier itinérant :

Monsieur le Maire fait part d'une proposition qu'il a reçu d'un boulangier souhaitant s'installer à Limons dans les années à venir.

Mme Laurence SOULERAS est plutôt favorable à ce projet.

M. le Maire envisage la réhabilitation de la grange de la rue de la jonchère. Il indique qu'il ne s'agit que d'un projet et qu'il ne se réalisera pas avant plusieurs années.

M. Patrick MARCADIÉ demande si de la publicité sera faite dans le bulletin municipal concernant le passage d'un boulangier place de la mairie depuis le 14 décembre. Une réponse favorable lui est donnée.

#### Mariage du 18 décembre

Monsieur le Maire demande si une personne est disponible samedi 18 décembre à 11h00 pour célébrer un mariage avec lui.

M. Patrick MARCADIÉ et Mme Laurence SOULERAS se proposent.

#### Arrêt maladie Mme Sophie PRODEL :

Monsieur le Maire informe que Madame Sophie PRODEL sera absente pour raison médicale, pendant un mois à compter du 10 février 2022. Pendant son absence, Madame Marian EBELY n'ira plus à l'école et restera en mairie.

#### Père Noël :

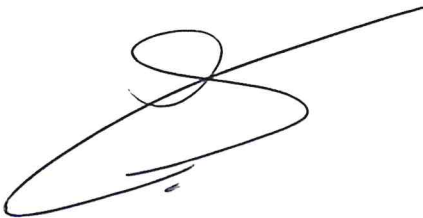
Monsieur le Maire demande si quelqu'un serait disponible jeudi 16 décembre au matin pour faire le père Noël à l'école. Le père Noël habituel n'est pas disponible et son remplaçant non plus.



#### IV -3°) Questions diverses :

- Monsieur Patrick MARCADIÉ propose d'inciter et de sensibiliser les habitants concernant les problèmes de dératisation. M. le Maire lui indique qu'un mot sera mis dans le bulletin.
- Monsieur Patrick MARCADIÉ demande pourquoi la route entre le Beaudinet et Larmonière n'a pas été englobée dans les travaux de réfection réalisés. M. le Maire lui répond que cette partie n'avait pas été prévue dans le devis initial signé par l'ancienne équipe municipale, comme la petite partie direction Mons.
- Monsieur Loïc MORTON demande s'il est légal de mettre dans le compte rendu du conseil municipal, le nom des votants pour, contre et abstention, de façon à être plus neutre. Mesdames Laurence SOULERAS et Florence PAYS souhaitent qu'on leur apporte l'intérêt de le faire. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

**La séance est levée à 21h57.**



**Laurence SOULERAS,  
Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL,  
Maire de Limons**